



Délibération  
N° 2021-006

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : Annule et remplace la Délibération précédente entachée d'une erreur matérielle :  
CRÉATION D'UNE PISTE INCENDIE DANS LE SECTEUR COMPU TONDU : DEMANDE DE SUBVENTION

Date de la convocation : 04/02/2021

## SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le neuf février à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

**Absents** : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.**

Le Maire informe l'Assemblée Communale de la nécessité de créer une piste incendie dans le secteur Campu Tondu et particulièrement, de réaliser la mise en l'état débroussaillé sur une superficie de 18 500 m<sup>2</sup>, d'installer une citerne de 30 m<sup>3</sup> et d'aménager une clôture de protection de la citerne avec un portillon.

Le coût de l'opération est estimé à 42 000,00 € HT. Il se décompose ainsi :

OPÉRATION: Création d'une piste incendie dans le secteur Compu Tondu	MONTANT HT	MONTANT TTC
Débroussaillage	34 200,00 €	34 200,00 €
Installation d'une citerne	1 890,00 €	2 268,00 €
Mise en protection de la citerne (aménagement d'une clôture et d'un portillon)	4 220,00 €	5 064,00 €
Aléas techniques et administratifs - autres frais	1 690,00 €	2 028,00 €
Total	42 000,00 €	43 560,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0312021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021



Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 20% auprès de la Collectivité de Corse, de 50% auprès de l'Office de l'Environnement et de 10% auprès de l'Etat (DETR 2021).

Le Maire propose également d'inscrire par anticipation les sommes nécessaires au budget 2021, de lui permettre de signer les contrats une fois les demandes de financement effectuées afin de démarrer l'opération au plus tôt et de pouvoir ainsi achever les travaux avant la saison estivale.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet de création d'une piste incendie dans le secteur de Compu Tondu,
- Autorise le Maire à solliciter une aide de 80 % auprès de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'Environnement et de l'Etat
- Autorise le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Création d'une piste incendie dans le secteur Compu Tondu	Montant HT	taux
part OEC	21 000,00 €	50%
part Collectivité de Corse	8 400,00 €	20%
part État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	4 200,00 €	10%
part Commune - Autofinancement	8 400,00 €	20%
total	42 000,00 €	100%

- ✓ Précise que le plan de financement est susceptible d'être modifié si besoin par le Maire
- ✓ Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2021.
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les contrats nécessaires une fois les demandes de financement effectuées

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0312021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021